Image not found or type unknown

Héritage de ma Grand-mère

Par **angie77186**, le **20/01/2014** à **22:22**

Bonjour,
Ma grand-mère étant décédée en juin 2013 avait 3 enfants tous décédés. Une recherche généalogique a été effectuée.Je reçois un appel d'un "cousin" qui me dit qui sont 6 enfants et mon oncle aurait eu 2 enfants. Ma mère a eu que moi. Je voulais savoir comment se passe le partage elle a un bien immobiler d'une estimation de 160 000€. Comment se passe si une personne refuse de signer?
Merci de votre aide.

Angie77186

Par **JEAN S**, le **20/01/2014** à **22:33**

Vous êtes seul héritier voyez donc un notaire

Par **janus2fr**, le **21/01/2014** à **08:30**

Bonjour JEAN S,
Je ne comprends pas votre réponse.
A priori, la grand-mère avait 3 enfants qui sont aujourd'hui décédés. Eux-mêmes avaient des enfants (6 enfants pour l'un, 2 pour l'autre et angie77186 pour le 3ème).
Cela me semble donc faire 9 héritiers.
Chaque héritier ici venant en représentation de son parent décédé, l'héritage sera donc réparti en 3 parts. Chaque part sera répartie en 6 d'un coté, en 2 de l'autre et enfin angie77186 aura à elle seule la 3ème part.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés